

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Andrée-Anne Lalonde](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6d233679a83778370ddd999f>

Date d'obtention : 2020-11-24 16:34:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Prendre en charge et questionner en suivant la grille d'évaluation la personne qui dénonce la situation si elle fait partie des élèves de notre école. Ensuite rencontrer et questionner en suivant la grille d'évaluation la victime de la situation. S'il y a des témoins, faire le même processus. Rencontrer finalement la victime en faisant le même processus et en évaluant si le geste est malveillant ou impulsif. Ajuster les intervention selon le comportement. Faire appel aux services de polices s'il y a de la malveillance ou si l'élève est en possession de matériel pornographique juvénile. Confisquer le téléphone et le remettre aux policiers. Si la dénonciation vient de l'extérieur et n'a pas eu d'impacte à l'école, l'intervenant réfère le dénonciateur vers le service de polices.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de bien rencontrer tout les acteurs afin d'être en mesure de bien évaluer la situation. Cependant, s'il y a malveillance de la part de l'auteur, La police se chargera de poursuivre les interventions.

Il est aussi important de ne pas juger la situation et de faire sentir aux jeunes qu'ils font partie de la solution et que l'intervenant est en mesure de les aider.

Il est très important de ne pas voir ou demander à voir ou se faire envoyer les photos car ceci deviendrait un crime. Nous n'avons pas besoin de preuve, on croit le jeune. De plus, on ne doit pas demander aux jeunes d'effacer les photos car cela pourrait constituer une destruction de preuve et nuire au travail des policiers par la suite dans leur enquête.

Il y a toujours une intervention à faire, évaluer la situation ou référer aux policiers.

Ne pas toucher au téléphone du jeune. Il le ferme et le met lui même dans le sac.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Déterminer la malveillance VS l'impulsivité peut ne pas être évidant car la ligne peut être très mince entre les deux selon moi.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

